

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Excusé : Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 18 Mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-02-08

Objet : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal, d'une convention à intervenir avec le Groupement Syndical Forestier afin de promouvoir l'activité touristique et sportive sur le territoire communal, au titre de l'année 2024. Il indique que le groupement syndical aura pleinement utilité d'une subvention exceptionnelle car la tour panoramique a nécessité d'entretien, que les services techniques municipaux sont allés faire divers diagnostics avant contrôle technique qui doit avoir lieu l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (le Maire ne prenant pas part au vote car Président du GSF)**:

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2024 une convention avec le GSF
- **DIT** que le BP 2024 de la Commune à intégrer ces éléments,
- **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer cette convention.

La Secrétaire de séance,

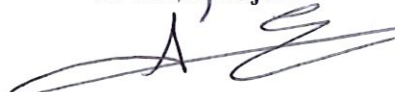
Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 03 Avril 2024

Le Maire-Adjoint



Jean-Pierre SAUGERAS



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240430-2024-02-08-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024